

cela semble très probable, celles de béatification. Urbain VIII leur enleva ces dernières et par ses décrets de 1636 régla la procédure à suivre dans ces cas. C'est sur ces dispositions, codifiées par Benoît XIV dans son grand ouvrage sur la béatification et la canonisation des saints, que nous avons marché jusqu'à aujourd'hui, et Pie X est le premier pape qui ait touché à cette organisation pour rendre plus sévères les procès sur l'introduction de la cause, ceux dits *per viam martyrii* c'est-à-dire les causes de martyr, et enfin ceux de confirmation du culte qui procèdent, comme on dit en style de curie, *per viam casus excepti*. On pouvait trouver ces dispositions dans des ouvrages spéciaux, qui datent tous du pontificat de Léon XIII, et qui portent le nom de *codex pro postulatoribus*. Le premier en date est dû à Mgr Lauri, officier de la Congrégation des Rites. D'autres ont suivi. Mgr Legoux, protonotaire apostolique, qui avait un procès sur la vie, les vertus et les miracles de la bienheureuse Marguerite Postel — un procès qui est un chef-d'œuvre et a été loué au point de vue procédure par la Congrégation des Rites — devait en publier un, où il aurait mis à profit une expérience consacrée par l'appréciation de la Congrégation elle-même. Il est à regretter que cette publication n'ait pas encore été faite. Mais la partie du droit canonique qui en parle n'empêche point qu'elle paraisse. Car il est évident que le droit parle de cette procédure sans entrer dans les détails, qu'il ne ferme pas la porte aux commentaires, mais la laisse au contraire grande ouverte à ceux qui voudront fouiller la matière procédurale qui se rapporte aux causes de saints. J'ai souvent entendu dire que les évêques sont dépourvus de tout pouvoir en ce qui regarde les causes de saints. La nouvelle codification enseigne le contraire. Car il y a des choses que l'Ordinaire peut faire de son propre droit. Par exemple, il peut rechercher les écrits du serviteur de Dieu, faire sur sa vie et ses vertus un procès informatif, en suivant